

PELERINAGE A LOURDES

Du mardi 22 au samedi 26 juillet 2025

BULLETIN D'INSCRIPTION INDIVIDUEL JEUNES

À renvoyer à la Direction des pèlerinages de Limoges :
15, rue Eugène Varlin 87000 LIMOGES

pelerinages@diocese-limoges.fr Tél : 05 55 30 39 88 - 06 29 89 24 80

Bulletin valable pour UN SEUL JEUNE ou ANIMATEUR (photocopies du bulletin acceptées).

**PRIX PAR PERSONNE en chambre double
ou triple au Village des Jeunes**

235 €

Le prix comprend : le transport en car grand tourisme Limoges-Lourdes et retour, la pension complète, les frais d'animation, les frais de participation aux Sanctuaires de Lourdes, l'assurance annulation sur présentation d'un certificat médical et l'assistance rapatriement.

DATE LIMITE D'INSCRIPTION : mardi 8 JUILLET 2025

Père

Sœur

M

Mme

Mlle

NOM : ----- **Prénom :** -----

Adresse : -----

Code postal : ----- Ville : -----

Date de naissance : ----- / ----- / ----- Aumônerie ou Paroisse : -----

N° téléphone : ----- N° portable : -----

Courriel/Mail : -----

NOM et N° de téléphone de la personne à avertir en cas d'urgence

CONDITIONS :

- **Un bulletin d'inscription** doit être rempli et signé par chaque pèlerin. Toute inscription doit être accompagnée du versement des frais d'inscription soit 50 € et transmise avant le 28 juin 2025. Chèque à l'ordre des « Pèlerinages diocésains ».
- **Le SOLDE** des sommes dues devra être versé au plus tard pour le 16 juillet 2025. (Possibilité de paiement en plusieurs fois). Chèques Vacances acceptés.
- Un courrier vous sera envoyé une semaine avant le départ. Il indiquera le Numéro de votre car et le lieu de départ.
- **Les frais d'inscription (50 €) sont non remboursables, si votre inscription a été retenue.**

DONNÉES PERSONNELLES :

En renvoyant ce coupon, je transmets des données personnelles liées à ce pèlerinage :

- j'autorise l'Association diocésaine de Limoges à collecter et utiliser mes données personnelles.
- je n'autorise pas l'Association diocésaine de Limoges à collecter et utiliser mes données personnelles.

DROIT À L'IMAGE :

- j'autorise l'Association diocésaine de Limoges à utiliser mon image.
- je n'autorise pas l'Association diocésaine de Limoges à utiliser mon image.

Règlement de l'acompte à l'inscription : 50€ - Solde de 185 € avant le 16 juillet 2025.

Inscription (à remplir par les parents pour les mineurs)

Je soussigné(e) NOM et prénom

- Inscrit mon enfant au pèlerinage diocésain à Lourdes du 22 au 26 juillet 2025,
- Certifie avoir pris connaissance du programme, de la participation financière et des conditions générales de participation,
- confirme l'inscription de mon enfant pour le pèlerinage indiqué ci-dessus et vous adresse l'acompte à valoir sur le prix total de mon pèlerinage par chèque (postal, bancaire ou ANCV) à l'ordre des « Pèlerinages diocésains ».

Fait à _____, le ____ / ____ / _____,

Signature précédée de la mention «Lu et approuvé»,

Important

Annulation de la part de l'acheteur, sans raison médicale ou de force majeure, Aucun remboursement ne pourra être fait.

Toute annulation de ma part (pour motif de force majeure) sera notifiée au plus vite à l'aide d'un justificatif. Le participant peut annuler son inscription par suite d'un cas de force majeure tel que :

- Le décès, un accident ou une maladie subite mettant en danger la vie d'un proche parent
- Une catastrophe naturelle impactant directement le participant
- Un sinistre survenant au domicile du participant nécessitant impérativement sa présence sur les lieux
- Obligations d'origine gouvernementale imposées par les autorités après l'inscription (fonction de juré, comparutions devant les tribunaux, affectations militaires ou gouvernementales)

En aucun cas l'acompte ne peut être remboursé.

- En cas d'annulation avant les 30 jours précédant le début du séjour, le montant du séjour vous sera restitué déduction faite de frais d'annulation d'un montant de 50 €.
- En cas de dédit moins d'un mois avant la date de votre séjour, 40 % du montant total de la facture sera due et non remboursable.
- Pour une annulation dans la dernière semaine, la totalité du séjour sera due et non remboursable.